

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
190^e année
27 mars 2014
n° 12 / 7593^e
pages 713 à 768



/ Réforme des procédures collectives

Premiers regards sur l'ordonnance du 12 mars 2014

> *Pierre-Michel Le Corre*

733

Le rééquilibrage des pouvoirs au profit des créanciers

> *Reinhard Dammann et Gilles Podeur*

752

Les dispositions concernant les salariés

> *Christine Gailhbaud*

755

ÉDITO

713 Le mégalo de la Générale (épisode n° 2), *Félix Rome*

ACTUALITÉS

- 716 Affaire « Kerviel » : réduction du droit à réparation de la Société Générale
- 718 Société civile (gérant) : conditions de révocation pour cause légitime
- 719 Clause de préemption statutaire (SARL) : sanction de la violation
- 723 Couples de personnes de même sexe : portée du principe d'égalité en *common law*
- 724 Logement et urbanisme : validation d'ensemble du texte par le Conseil constitutionnel
- 727 Protection des repentis : bénéfice d'une identité d'emprunt
- 728 Installations classées et « certificat de projet » : publication de deux ordonnances

POINT DE VUE

- 731 Quelle réforme du droit d'auteur pour l'Union européenne ?,
Valérie-Laure Benabou et Célia Zolynski

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 759 **Notes** : Article 1843-4 du code civil : de l'importance d'être consentant,
note sous Com. 11 mars 2014, Bruno Dondero
- 764 Consécration de la « faute séparable » de la qualité d'associé,
note sous Com. 18 févr. 2014, Thierry Favario

ENTRETIEN

- 768 Philippe Merle - Le nouveau droit des sociétés de l'OHADA

DALLOZ

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL (5452)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Mars 2014

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14*

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

ÉDITO par Félix Rome
Le mégalo de la Générale
(épisode n° 2)



716

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Affaire « Kerviel »: réduction du droit à réparation de la Société Générale, *Crim.* 19 mars 2014

Consummation

Rétablissement personnel: portée de l'effacement des dettes, *Civ.* 2^e, 27 févr. 2014

Entreprise en difficulté

Arrêt des voies d'exécution (saisie immobilière): conditions d'arrêt de la procédure, *Com.* 4 mars 2014

Propriété intellectuelle

Retenue en douane: précisions relatives à la procédure, *Com.* 11 mars 2014

Décisions du directeur de l'INPI (recours): compétence de la cour d'appel, *Com.* 11 mars 2014

Société et marché financier

Société civile (gérant): conditions de révocation pour cause légitime, *Civ.* 3^e, 12 mars 2014

Clause de préemption statutaire (SARL): sanction de la violation, *Com.* 11 mars 2014

Sociétés de participations financières de professions libérales: décret d'application
Dissolution: opposabilité aux tiers par la publication au registre du commerce et des sociétés, *Com.* 11 mars 2014

720

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Contamination transfusionnelle (indemnisation): prescription de l'action, *Civ.* 1^{er}, 11 mars 2014

Tacite reconduction d'abonnement: opposabilité des conditions générales de vente, *Civ.* 1^{er}, 11 mars 2014

Recours des tiers payeurs: imputation de la pension d'invalidité, *Crim.* 18 mars 2014

Contrat d'assurance (nullité): preuve d'une fausse déclaration intentionnelle, *Crim.* 18 mars 2014

Famille-Personne-Succession

Décès à l'hôpital: créance de l'établissement public de santé, *Com.* 11 mars 2014

Gestation pour autrui: nullité de la convention et refus de transcription à l'état civil, *Civ.* 1^{er}, 19 mars 2014

Tutelle (pouvoir du tuteur): saisine du juge des tutelles, *Civ.* 1^{er}, 19 mars 2014

Couples de personnes de même sexe: portée du principe d'égalité en *common law*

724

DROIT IMMOBILIER

Bail

Logement et urbanisme: validation

d'ensemble du texte par le Conseil constitutionnel

724

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Confusion des peines (conditions): absence d'expiration du délai d'appel, *Crim.* 12 mars 2014

Responsabilité pénale de l'employeur: formation spécifique d'un salarié étranger à la sécurité, *Crim.* 11 mars 2014

Omission de porter témoignage: interprétation stricte du texte, *Crim.* 11 mars 2014

Période de sûreté (réclusion criminelle): durée maximale de vingt-deux ans, *Crim.* 12 mars 2014

Presse et communication

Liberté d'expression (affaire du Mediator): publication d'actes de procédure, *Civ.* 1^{er}, 11 mars 2014

Liberté d'expression (internet): messages postés sur un forum, *Civ.* 1^{er}, 11 mars 2014

Diffamation (personne publique): praticien hospitalier, *Crim.* 11 mars 2014

Procédure pénale

Protection des repentis: bénéfice d'une identité d'emprunt

Commission rogatoire internationale (exécution): compétence et garde à vue, *Crim.* 12 mars 2014

Référé-détention: conditions de recevabilité de l'action, *Crim.* 12 mars 2014

Cassation (matière pénale): recevabilité des mémoires en cassation, *Crim.* 12 mars 2014

728

DROIT PUBLIC

Environnement

Installations classées et « certificat de projet »: publication de deux ordonnances

Fiscalité

Droits de mutation: acte sous condition suspensive, *Com.* 11 mars 2014

729

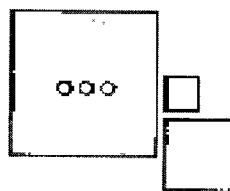
DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Salarié protégé (violation du statut): indemnisation en cas de prise d'acte, *Soc.* 12 mars 2014

Convention de forfait en jours: nullité pour incertitude du nombre de jours, *Soc.* 12 mars 2014

Pêche illégale: inconstitutionnalité du régime des mesures conservatoires, *Cons. const.*, 21 mars 2014

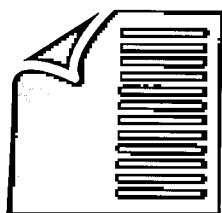


POINT DE VUE

731

Quelle réforme du droit d'auteur pour l'Union européenne?

par Valérie-Laure Benabou et Célia Zolynski



ÉTUDES ET COMMENTAIRES



CHRONIQUES

733

Premiers regards sur l'ordonnance du 12 mars 2014 réformant le droit des entreprises en difficulté
par Pierre-Michel Le Corre

752

Le rééquilibrage des pouvoirs au profit des créanciers résultant de l'ordonnance du 12 mars 2014
par Reinhard Dammann et Gilles Podeur

755

Les dispositions concernant les salariés de l'ordonnance du 12 mars 2014
par Christine Gailhbaud

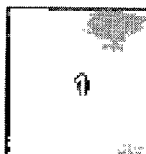
NOTES

759

Article 1843-4 du code civil : de l'importance d'être consentant,
note sous Com. 11 mars 2014
par Bruno Dondero

764

Consécration de la « faute séparable » de la qualité d'associé,
note sous Com. 18 févr. 2014
par Thierry Favario



ENTRETIEN

768

Philippe Merle - Le nouveau droit des sociétés de l'OHADA

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).